

 <p>antea group</p> <p><b>Direction Régionale SUD</b></p>	<p><b>Client : JORIS IDE</b></p> <p><b>N° de l'affaire : CENP240642</b></p> <p>Projet d'installation d'une ligne de production de panneaux de mousse de polyisocyanurate Site JORIS IDE - Beaugency (45)</p>
	<p><b>Date : 11/12/2025</b></p>
<p><b>Objet : Réponses aux demandes de complément</b> <b>Version : 1</b></p>	
<p><b>Auteur : ANTEA – T. HOAREAU / E.BUSSIÈRE-THOMAS</b> <b>Approbation : JORIS IDE – JC JOMAIN</b></p>	

Le présent document constitue un mémoire en réponse aux différentes demandes de compléments des services de l'état sur la demande d'autorisation d'exploiter de JORIS IDE version 1, déposée le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Le présent document, apporte les réponses et renvoie aux différents éléments modifiés de la version 2 de la demande d'autorisation d'exploiter.

## **SOMMAIRE**

1. Réponses aux demandes de complément de la DREAL : .....	3
--	---

1. REPONSES AUX DEMANDES DE COMPLEMENT DE LA DREAL :

Réponses aux remarques du service coordinateur, la DREAL (Réf. Courrier : DN n°536/2025) du 01/12/2025

Thème du dossier et/ou référence réglementaire	Complément demandé compte tenu du caractère incomplet du dossier	Prise en compte par le pétitionnaire, référence du § et page du dossier mis à jour
Incidence paysagère D. 181-15-2-I	<p>Le dossier présente le contexte paysager du secteur et de la commune. Il est indiqué dans le chapitre 3.3. de l'étude d'impact que le site est localisé au niveau de l'ensemble paysager Val de Loire Ouest J. Il est également indiqué que le Val de Loire de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49) est inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.</p> <p><b>Le pétitionnaire doit clairement positionner son projet au regard du classement + patrimoine mondial de l'humanité, par l'UNESCO du Val de Loire et analyser la conformité du projet aux orientations du plan LOIRE.</b></p> <p><b>La notice paysagère pourra utilement être complétée avec une analyse de l'incidence du projet vis-à-vis du classement évoqué ci-dessus.</b></p>	<p>Le site sera situé en bordure de la zone tampon du site de l'UNESCO.</p> <p>Paragraphe sur l'UNESCO rajouté au sein de la <b>PJ4, partie 3.3.1.2 pages 63 à 65 et partie 4.9.3.1 pages 139 à 145.</b></p> <p>La notice paysage a été jointe en annexe 9 de l'étude d'impact. Celle-ci n'a pas été mis à jour dans la cadre de la version B.</p>
Panneaux photovoltaïques D. 181-15-2 bis	<p>Le pétitionnaire projette d'installer sur les toitures des bâtiments des panneaux photovoltaïques ainsi que 4 ombrières sur le parking des véhicules légers. Une analyse de la conformité de ces projets à la section 5 de l'arrêté ministériel du 04/10/2010 a été fournie.</p> <p>Le pétitionnaire devra également se conformer à la doctrine du SDIS en matière d'installation de PV en toiture qui limite la surface de PV en toiture à une surface de 300 m<sup>2</sup> d'un seul tenant et 30 m pour le plus grand coté.</p> <p><b>Un plan d'implantation précis permettant d'apprécier les surfaces de PV en toiture et ainsi le respect des attentes sécurité du SDIS 45 est donc attendu.</b></p>	<p><b>PJ02 Eléments graphiques</b> : Plan « PC02-c Toiture » mis à jour</p> <p>La surface de panneaux sera de maximum 300 m<sup>2</sup> d'un seul tenant et de 30 m de long.</p> <p>Le cheminement prévu sera de minimum 1m ou à distance des parois du bâtiment.</p> <p>Les onduleurs seront situés dans un local coupe-feu.</p> <p>La longueur des ombrières sera d'environ 71 mètres linéaire.</p> <p><b>PJ46</b> : Rajout de l'annexe « Etude d'opportunité d'installation photovoltaïque »</p>
Dispositions constructives étude de danger	<p>Le dossier présente une analyse de la conformité du bâtiment de stockage (B) aux dispositions de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010 fixant les prescriptions générales aux activités relevant de la rubrique 2663 et classées à enregistrement.</p>	<p><b>PJ46 : Partie 3.2 « Dispositions constructives » rajoutée en page 30</b></p>

	<p>Une description des caractéristiques constructives précises des autres bâtiments de production (A et C) serait également appréciées.</p>	
<p><b>Désenfumage étude de danger</b></p>	<p>Le désenfumage des bâtiments A, B et C sera assuré par des exutoires de fumée en toiture. Le pétitionnaire indique que les entrées d'air seront assurées par des ouvrants en façade (portes sectionnelles).  <b>La surface de ces ouvrants doit être fournie pour chaque bâtiment.</b></p>	<p><b>PJ49</b> : Rajout des surfaces d'amenés d'air à la partie <b>11.2.5.8 en page 69</b>  <b>PJ79</b> : Rajout des surfaces d'amenés d'air à l'article <b>2.2.8.3 en page 14</b></p>
<p><b>Rétention des eaux incendie</b></p>	<p>Il est mentionné, dans le dossier, que la rétention des eaux d'extinction sera assurée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un bassin de rétention de 2400 m<sup>3</sup> dans l'EDD ;</li> <li>- un bassin de rétention de 2770 m<sup>3</sup> dans le plan d'assainissement (pièce PC 02).</li> </ul> <p><b>Le volume retenu pour le bassin de rétention doit être clarifié.</b></p> <p>Sur le plan d'assainissement, deux sorties au niveau du bassin sont schématisées : une canalisation équipée d'une vanne de fermeture ; - et une canalisation équipée d'un vortex précédant un séparateur à hydrocarbures. <b>Un plan plus détaillé de ces ouvrages ainsi que les modalités de mise en œuvre doivent être fournis.</b></p>	<p>Volume du bassin retenu : 2 770 m<sup>3</sup></p> <p>Mise à jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PJ04</b> : partie <b>4.3.2 pages 116 et 118 et partie 4.16 page 180</b></li> <li>- <b>PJ46</b> : partie <b>5.3.4 page 38</b></li> <li>- <b>PJ49</b> : partie <b>11.2.4 page 65</b></li> </ul> <p>Rajout du schéma de principe de la vanne avec description de la mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>PJ04</b> : partie <b>4.3.2, page 117</b></li> <li>- <b>PJ49</b>, partie <b>11.2.4, pages 66 et 67</b></li> </ul>
<p><b>Étude de danger</b></p>	<p>Les figures 15 et 16 de l'étude de danger relatives aux synoptiques des dépotages sont illisibles.  <b>Ces synoptiques doivent être fournis dans une annexe plus claire.</b></p>	<p><b>PJ49</b> : Figures 15 et 16 modifiées <b>partie 5.4.3.3 pages 37 et 38</b></p>